



***MEMOIRE DE STRATEGIE
COMMANDANT FRATCZAK
GROUPE D5-MARS 2000***

QUELLE STRATEGIE POUR LA CREATION DE L'ARMEE DE L'AIR EUROPEENNE

TITRE DU MEMOIRE :

QUELLE STRATEGIE POUR LA CREATION DE L'ARMEE DE L'AIR EUROPEENE ?

REDIGE PAR LE COMMANDANT THIERRY FRATCZAK

LE 15 MARS 2000

DIVISION D

MEMOIRE D'ETUDE DIRIGEE DE STRATEGIE

RESUME :

L'OBJECTIF EST DE PROPOSER UNE STRATEGIE POUR LA CREATION D'UNE STRUCTURE POUR UNE ARMEE DE L'AIR EUROPEENNE DOTEES D'UNE REELLE CAPACITE OPERATIONNELLE. CETTE STRUCTURE DEVRA PRENDRE EN COMPTE LES SENSIBILITES DES DIFFERENTS ETATS MEMBRES DE L'UNION. ELLE DEVRA FONCTIONNER EN COMPLEMENTARITE AVEC LES STRUCTURES DE L'OTAN. L'EUROPE DISPOSE DEJA DE BONNES CAPACITES DANS LE DOMAINE AERIEN QU'ELLE POURRA AMELIORER EN COORDONNANT MIEUX SES ACTIONS AU PLAN EUROPEEN.

MOTS CLES :

*SOUPLESSE D'EMPLOI- STRICTE SUFFISANCE DES MOYENS AUX MISSIONS-
MODULARITE*

- INTRODUCTION -

L'Union européenne est devenue, en quelques décennies, une puissance économique majeure à l'échelle mondiale. C'est même la première ou la seconde puissance financière du globe juste après les Etats-Unis, selon les sources d'informations. On peut cependant l'affubler du qualificatif de "géant économique et de nain politique" que l'on applique habituellement au Japon. Mais l'avènement de la monnaie unique va très certainement créer une communauté de destin plus forte au sein de l'UE et donc une volonté commune mieux affirmée de défendre leurs intérêts pour les populations concernées par le vaste espace économique européen. L'espoir grandit de voir l'Europe, zone de libre-échange, devenir une Europe Puissance.

Le conflit du Kosovo semble avoir joué, dans ce domaine, un rôle majeur de catalyseur dans la prise de conscience par l'Europe des 15 de ses limites actuelles pour résoudre des crises normalement de son ressort (dans ce cas, un conflit sur le territoire européen).

Les déclarations du sommet franco-britannique de Saint-Malo puis de Petersberg, le discours au mois d'octobre 1999 du chancelier allemand Schröder à l'Assemblée nationale, les restructurations industrielles engagées avec l'accord tacite des autorités politiques (par exemple la création du groupe aéronautique franco hispano-allemand, et peut-être italien à court terme, EADS) sont des signaux forts en faveur de l'avènement d'une véritable politique européenne de sécurité commune. Plus encore, le conseil européen d'Helsinki du mois de décembre 1999, tenu en présence des chefs d'états et de gouvernements des 15, a marqué pour la première fois une véritable volonté de se doter d'une capacité d'action militaire significative. Les

plus hautes autorités politiques européennes ont adopté un document "visant à doter l'Union européenne des instruments d'une vraie politique de défense". Il s'agit, selon ce document, de "mettre en place les moyens militaires permettant de prendre des décisions en toute autonomie et, là où l'OTAN ne désire pas s'engager, de lancer et de conduire des opérations sous sa direction en vue de faire face à des crises internationales". L'objectif fixé est de déployer rapidement et d'entretenir des forces pouvant aller jusqu'à 50 à 60000 hommes capables de mener à bien des opérations d'une durée de 1 an sur ou hors du vieux continent . **Il est par ailleurs envisagé de mettre en œuvre une force de 500 à 600 avions comprenant environ 50% d'avions de transport.**

Certes nous devons rester réalistes car le chemin restant à parcourir pour atteindre cet objectif reste long et le passage du discours à l'acte ne va pas de soi. Cependant, dans ce contexte, les institutions de défense doivent être prêtes à présenter au pouvoir politique un projet visant à définir les contours d'une structure de défense intégrée, capable d'agir sous mandat des autorités européennes.

Par conséquent, le but de ce mémoire sera d'élaborer une stratégie pour la création d'une Armée de l'Air européenne disposant de réelles capacités opérationnelles. Bien sûr, stricto sensu, la notion de stratégie s'applique avant tout à la direction des armées, à l'art de la guerre. Dans ce mémoire, la stratégie pour la création d'une Armée de l'air européenne consistera à proposer un processus global visant à créer une telle armée, en prenant en compte l'ensemble des facteurs déterminants internes (organisation, moyens, capacités, missions, ...) et externes (différences de sensibilités des états, positionnement par rapport à l'OTAN, ...).

Ce mémoire aurait pu aussi avoir pour objet la création d'une Armée européenne, prenant en compte l'ensemble des composantes militaires (armées de terre, de l'air, marines, gendarmerie européennes). Cette dimension interarmées sera d'ailleurs souvent évoquée dans cette étude car, on le dit assez, aucune opération ne se déroule dans le cadre restreint d'une seule dimension. Par ailleurs, de nombreuses structures de décision sont interarmées. Ce n'est pas le choix fait et le domaine privilégié sera la troisième dimension.

"L'Armée de l'air européenne" sera comprise en tant qu'entité responsable de coordonner, au profit de l'UE, l'action des différentes Armées de l'air nationales de l'Union et apte à fédérer les différentes capacités de chacune d'entre elle.

Une approche pragmatique sera avant tout recherchée. Les différences d'appréciation sur l'IED entre les états de l'UE et l'attachement de certains d'entre eux à l'OTAN militent pour une solution de compromis à court et moyen terme. Il semble illusoire de vouloir créer une Armée de l'air totalement intégrée, monolithique, qui serait la projection homothétique à l'échelon supranational des structures et des moyens qui existent à l'échelon national. Cette Armée de l'Air au service de la politique de l'UE existera sans doute un jour, mais à une échéance trop lointaine pour pouvoir être traité dans ce mémoire. La structure qu'il conviendra d'adopter devra être souple,

modulable, adaptable aux circonstances. Un équilibre judicieux entre l'obligation, pour les états membres de l'UE, de prendre part militairement à une action, garantissant à l'Union une véritable capacité d'action militaire dans la troisième dimension, et une liberté de choix politique dans le degré de participation, seule garante de la volonté de participer à une nouvelle organisation intégrée, devra être recherchée. L'Armée de l'air européenne pourra être construite autour d'un état-major supranational qui se verrait confier une mission de coordination entre les armées de l'air nationales. N'étant pas doté de moyens en propre, il sera chargé de travaux de planification à partir des moyens dont dispose chaque nation de l'UE. En cas d'un règlement d'une crise qui sera de la compétence de l'Union, il mettra à disposition d'un commandant de forces les composantes nécessaires à l'exécution de la mission. Les états de l'Europe des 15 devront faire un effort pour doter l'Armée de l'air européenne d'une véritable autonomie d'action et de décision.

A partir d'une étude historique de la construction de l'IED et de l'évaluation de la situation actuelle (politique, militaire, industrielle, coopération), on pourra donc proposer des structures et des capacités à développer afin de créer l'Armée de l'air européenne.

- PREMIERE PARTIE -

QUEL CONTEXTE POUR LA CREATION D'UNE

ARMEE DE L'AIR EUROPEENNE ?

Avant d'essayer de définir les contours de "l'Armée de l'air européenne", pouvant répondre à une volonté de renforcer une identité européenne de sécurité et de défense, il est indispensable d'étudier l'environnement politique, industriel, technologique et militaire dans lequel celle-ci pourra voir le jour et évoluer. On pourra ainsi mieux définir par la suite ce qui est souhaitable, réalisable et comment parvenir à l'objectif de créer une force aérienne réellement efficace, apte à assurer la défense des intérêts de l'UE. Les problèmes liés à l'IED, à la PESC et au positionnement de celles-ci par rapport à l'Union européenne et à l'OTAN devront en particulier être approfondis.

11 - ENVIRONNEMENT GENERAL :

111 - Environnement politique au sein de l'Union européenne :

Avant d'étudier plus en profondeur le fonctionnement de l'Europe communautaire, il convient de signaler que ce qui est frappant aujourd'hui au sein des états qui la composent, c'est une certaine forme d'euroscepticisme ambiant au sein des populations. Les exemples ne

manquent pas : fort euroscepticisme des Anglais face à la monnaie unique et à l'Europe en général, des allemands et des Anglais face à la politique agricole commune (PAC), des allemands face à leur contribution jugée trop importante au budget européen, des pays du nord devant les aides aux pays du sud moins développés, ... Les problèmes des nations européennes à régler leurs problèmes internes rejaillissent sur les institutions communautaires qui sont perçues comme un niveau supplémentaire de contraintes administratives et de dépenses. D'autant que les résultats des sommets européens sont souvent décevants : les difficultés économiques et la souveraineté nationale sont des freins à une intégration plus rapide et plus pragmatique . La récente crise de la commission européenne a certainement renforcé cette méfiance vis-à-vis de ce qui touche à l'Europe. Les votes pour l'élection des représentants européens ne remportent généralement pas un franc succès. Le paradoxe est que tout le monde, sauf peut être les anglais, est conscient du besoin d'une Europe plus puissante et mieux organisée. Mais celle-ci doit respecter la souveraineté, la culture, les acquis sociaux de chaque état. Le challenge est énorme car non seulement il faut améliorer les institutions pour 15 états membres mais il faut déjà penser à intégrer d'autres états qui frappe déjà avec insistance à la porte de la communauté européenne.

1111 - Structure politique et décisionnel de l'Union européenne : les institutions européennes .

Le conseil européen :

Le conseil européen est composé des chefs d'états et de gouvernements (exécutif des états européens). Ils sont assistés des ministres des affaires étrangères. Il se réunit deux fois par an. Il doit donner l'impulsion nécessaire au développement de l'Union et définir ses principales orientations.

C'est l'organisme le plus important pour la création d'une Armée de l'air européenne. Rien ne pourra réellement se décider sans l'aval du conseil.

Le parlement européen :

L'euro-parlement, installé à Strasbourg, représente les 374 millions d'habitants des pays membres de l'Union européenne. Elu au suffrage universel, il est l'organe parlementaire de l'Union européenne. Progressivement, l'assemblée parlementaire européenne a vu ses pouvoirs augmenter. Elle est aujourd'hui la plus grande assemblée multinationale du monde et la seule institution de l'UE élue directement par ses citoyens. Elle peut voter une motion de censure qui contraint la commission à démissionner (voir crise de la commission au paragraphe suivant).

Le parlement a établi vingt commissions permanentes chargées de suivre des dossiers particuliers (ex : la monnaie unique).

C'est donc une institution dont le rôle et le poids politiques vont sensiblement croître au fil du temps dans le contrôle des problèmes liés à la défense européenne, en particulier lors des crises auxquelles participera l'Armée de l'air européenne.

La commission européenne :

Les institutions européennes ont été fortement secouées par le bras de fer entre le parlement européen et la commission de Bruxelles. Celui-ci a entraîné, en 1999, la démission de la commission même si certains commissaires n'avaient pas démerités (ex: Yves Thibault de Silguy responsable de la création de l'euro). Il s'en est suivi une volonté de rééquilibrage des pouvoirs entre la commission et le parlement européen au profit de ce dernier. Cette crise profite aux mouvements anti-européens (alors que 90% des problèmes sont imputables aux états membres eux-mêmes) et se révèle néfaste à l'image des institutions supranationales. Il n'en demeure pas moins que la commission a un rôle considérable au sein de l'Union. Elle applique et fait respecter les règles communautaires par les états membres, les entités (sociétés publiques ou privées, etc...), et les citoyens européens (cours de justice européenne). Elle joue un rôle considérable dans les organismes internationaux (ex : guerre de la "banane" avec les USA, lois anti-monopole, règles de concurrence internationale, problèmes de sécurité avec le réseau d'espionnage américain échelon, organisation mondiale du commerce, ...).

L'importance de la commission de Bruxelles dans les problèmes de défense est sensible principalement dans le respect des textes (règles de concurrence, arbitrage dans les restructurations d'entreprises de la défense, coordination de la recherche européenne, ...).

1112 - Problématique de l'identité européenne de défense (IED): Difficultés à exister et relations délicates avec l'OTAN.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'Europe a voulu créer les structures visant à assurer sa sécurité et à éviter le renouvellement d'un conflit majeur sur son sol. Mais les antagonismes engendrés par l'histoire et la défense des intérêts nationaux n'ont pas favorisé la création d'une structure européenne efficace en matière de sécurité. Ce n'est que récemment, et curieusement alors qu'aucun ennemi direct majeur ne menace les intérêts vitaux de l'UE, que les états du vieux continent montrent une volonté de réaliser, enfin, une politique de sécurité commune. Il apparaît particulièrement intéressant de décrire, pour mieux comprendre et en tenir compte dans l'étude, les difficultés et les divergences de vue qui ont régulièrement freiné le développement d'une telle politique.

Période de la fin de la seconde guerre mondiale à la fin de la guerre froide :

Depuis la naissance de la communauté européenne, les questions relatives à la défense ont été au centre des préoccupations des dirigeants des gouvernements qui ont créé ce nouvel espace commun ou qui l'ont rejoint plus tard. Aujourd'hui encore, la défense européenne occupe une place importante dans l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale (CIG) ainsi que dans les négociations en cours pour la révision du traité de l'Union européenne (UE).

Il est intéressant de rappeler les principes qui ont amené à la création de l'IED et de mettre en évidence les difficultés qui ont freiné son développement. **En fait, la notion de défense européenne est née dans l'immédiat après-guerre.** Les immenses dégâts humains et matériels subis en Europe au cours de la seconde guerre mondiale ne devaient plus se renouveler. Le traité de Bruxelles, signé en mars 1948 par la Belgique, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni mettait en place une structure visant à développer une collaboration dans le domaine de la défense. Cette collaboration devait être réalisée dans les différents aspects (économiques, sociaux, culturels et surtout autodéfense collective). Puis naquit la **communauté européenne de défense (CED)** qui fut élaborée par les autorités de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Malheureusement, **la CED échouera en 1954** quand l'assemblée nationale française refusa de ratifier le traité. **La même année, le traité de l'Atlantique Nord fut signé** et marqua l'entrée de l'Allemagne et de l'Italie dans cette organisation de défense commune. Dès lors, la séparation entre les questions de défense et d'intégration européenne est bien marquée et la suprématie de l'OTAN dans le domaine de la sécurité collective est la règle. Très tôt, le problème du positionnement d'un pilier de défense européen par rapport à l'OTAN se pose car il peut amener à rompre un équilibre fragile et conduire à un désengagement des Etats-Unis. En 1959 pourtant, le général de Gaulle parle d'une défense européenne capable de jouer un rôle spécifique et autonome sur la scène politique mondiale. Le traité de l'Elysée, signé en 1963 par le président de la république française de Gaulle et le chancelier allemand Adenauer, comporte d'ambitieuses clauses dans le domaine militaire. Mais une fois encore, un traité de défense entre deux puissances européennes échoue. L'Allemagne ne veut en effet pas mettre en péril la couverture nucléaire américaine contre la menace communiste. En 1973, certains pays européens montrent un certain mécontentement à l'égard du leadership des Etats-Unis, les alliés américains traitant en bilatéral avec l'Union soviétique les modalités des traités de désarmement nucléaire. Ceci a pour effet de relancer au sein de la communauté européenne la dernière réelle tentative pour construire une IED.

Période de l'après-guerre froide au traité de Maastricht :

La fin de la guerre froide a conduit à un changement sensible de position d'un certain nombre de gouvernements européens. Car

rapidement après la chute de l'empire soviétique, les évolutions de l'environnement stratégique des états européens les amena à envisager l'inclusion des problèmes de défense dans les compétences d'une Europe intégrée. L'Allemagne réunifiée, pour vaincre les craintes de nombre d'états du vieux continent dont la France, face à une puissance majeure renaissante, fut aussitôt favorable à une plus grande intégration et l'idée d'une union monétaire se fit plus forte. Et la fin du mur a par ailleurs suscité, pour la France, une nouvelle volonté pour relancer l'IED et contrebalancer le leadership américain. Car ce pays prenait une ampleur sans précédent du fait de l'absence d'un contrepoids politique et militaire d'une dimension comparable. Mais très rapidement des divergences entre les états pro-OTAN (Italie, Royaume-Uni et Pays-Bas) et les autres états européens sont apparus. Les premiers souhaitent renforcer le pilier européen dans le but de renforcer l'OTAN, le conseil de l'UEO devant tenir compte des décisions du conseil de l'Atlantique. Ces pays militent aussi pour la création d'une force de réaction rapide capable d'intervenir en dehors de la zone OTAN.

La France souhaite, pour sa part, une plus grande indépendance du pilier européen. Dans ce contexte, l'Allemagne ne parvient pas à choisir son camp. En 1991 pourtant, la France et l'Allemagne demandent conjointement que l'Union intègre **une politique européenne de sécurité commune (PESC)**. Celle-ci élaborerait les décisions en matière de défense. Un élargissement de la brigade franco-allemande à d'autres pays de l'union est proposé, il devient l'Eurocorps. Mais cette nouvelle tentative est un semi-échec car la France ne veut rien lâcher qui pourrait remettre son indépendance.

Les relations entre l'UE, l'UEO et l'OTAN ne sont pas clairement définies dans le texte du traité de Maastricht. Sur le plan décisionnel, les principes intergouvernementalistes franco-britanniques prennent le dessus, affaiblissant de fait l'autorité que pourrait avoir le représentant de la PESC, communément appelé monsieur PESC.

Période de l'après sommet de Maastricht :

Il apparaît que l'Europe semble vouloir évoluer vers une structure de défense européenne. Symboliquement, pour marquer l'ancrage de l'UEO aux institutions européenne, son siège est transféré de Londres à Bruxelles. Le conseil des ministres met à profit le regain de dynamisme en faveur de l'UEO pour publier la déclaration de Petersberg. Dans cette déclaration, l'UE se dit prête à prendre en charge des missions à caractère humanitaire, de secours et de maintien de la paix. Une cellule de planification est créée. Le président Mitterrand parle d'une force de dissuasion commune. L'Allemagne, l'Espagne et la Belgique proposent de lier l'UEO à l'UE : une communautarisation des moyens militaires serait financée par l'UE ; les décisions seraient prises à la majorité pour contrer une certaine forme d'immobilisme. Mais le Royaume-Uni continue à prêcher en faveur de

l'OTAN et souhaite que chaque état continue à conserver sa liberté d'action pour défendre ses intérêts vitaux.

Les crises du Golfe, de Bosnie, et du Kosovo montrent l'extrême dépendance de l'Europe à l'égard des Etats-Unis et ont, du fait de l'incapacité de l'UEO de peser militairement, diplomatiquement et politiquement sur le déroulement du conflit, paralysé l'UE dans la gestion autonome de ces crises. Le conseil européen a préféré demander à l'OTAN de protéger la zone d'exclusion de Sarajevo. Le secrétaire général de l'UEO, le Hollandais Wim Van Eckelen, se plaint que les ministres des affaires étrangères des pays de l'Union sollicitent rarement son avis et celui de sa cellule de planification. Cette dépendance vis-à-vis des USA a été accentuée par la monnaie unique et des besoins de maîtrise des déficits budgétaires pour atteindre les critères de convergence. Une des conséquences est la baisse des budgets militaires. Or le coût calculé pour améliorer les capacités de défense à un niveau satisfaisant est de 1,5% du PIB. De plus, de nouveaux états membres ont été accueillis depuis le traité de Maastricht. Or les gouvernements suédois, danois et autrichiens s'intéressent peu à la défense européenne. Par ailleurs, le Danemark, l'Irlande, l'Autriche, la Finlande et la Suède n'ont qu'un rôle d'observateur au sein de l'UEO. La Norvège est contre l'intégration de l'UEO au sein de l'UE. En 1995, peu de temps après son élection, le président Chirac se déclare pour un rapprochement sensible de la France avec l'OTAN. D'autant qu'avec les problèmes budgétaires et les budgets réellement votés que connaît la France, elle ne peut plus avoir l'ambition de créer des forces autonomes. **On parle alors plus du renforcement du pilier européen de défense que d'une défense européenne autonome.**

L'avenir de l'UEO :

Si l'EURO doit ouvrir un espace de solidarité entre les états membres au point d'y inclure par la suite la notion d'intérêts vitaux, l'UE devrait pouvoir travailler dans le sens d'une sécurité coopérative, dans un premier temps, du jeu des coalitions ad hoc et des nations cadres. Depuis le conseil européen d'Helsinki, l'UE a décidé de créer une unité de planification de la politique d'alerte rapide pour fournir des évaluations en matière politique et des contributions plus ciblées à la formulation de cette politique. Un haut représentant pour la PESC, son secrétaire général, dirigera les travaux du conseil. Tout se met donc prudemment et progressivement en place pour crédibiliser une PESC encore virtuelle, asseoir un minimum d'outils militaires intra-européens pour la gestion des crises (missions de Petersberg) avec à terme l'ambition de soutenir le principe des relations euro-américaines sur le concept du "1+1". **L'UEO devra donc évoluer et se rapprocher de l'UE.**

112 - Environnement politique international :

Au plan international, la place de l'Europe provient principalement des aides financières qu'elle octroie aux pays en voie de développement et de sa puissance financière. C'est donc avant tout une zone de libre échange plutôt qu'une Europe Puissance. Son rôle politique est sans commune mesure avec la puissance "virtuelle" qu'elle représente. Elle possède pourtant en son sein 2 membres du conseil de sécurité de l'ONU (France et Royaume-Uni). Elle dispose par ailleurs d'états qui font preuve d'intenses activités diplomatiques dans de nombreuses régions du monde : espace de la francophonie, Commonwealth britannique, influence de l'Allemagne en Europe centrale, importante participation de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie à toutes les principales opérations militaires de ces dernières années. Mais seuls les Etats-Unis ont aujourd'hui la capacité de régler diplomatiquement les crises. Car c'est la nation qui dispose de la combinaison des critères de puissance la plus importante (puissance économique, militaire, diplomatique, culturelle) associés à une politique étrangère offensive dans toutes les régions du monde.

Quels intérêts géostratégiques pour l'Europe ?

Chaque état européen étant jaloux de sa souveraineté, on peut considérer que les intérêts de l'Union européenne est la somme des intérêts de chaque état. En l'occurrence, si l'UE doit prendre en compte les intérêts de l'ensemble de l'Union, elle doit jouer avec les intérêts particuliers de chaque membre qui peuvent être parfois fort divergents. Toutefois, avec la création de la zone EURO, on peut considérer que ces divergences seront de moins en moins marquées et qu'à terme, une plus grande communauté d'intérêts verra le jour. On discernera l'avenir à court et à moyen terme de l'UE.

Intérêts à court terme :

Les intérêts vitaux de l'Europe (intégrité des territoires nationaux) ne semblent pas menacés à court terme. Certes persiste à l'est du vieux continent un impressionnant arsenal nucléaire mais le plus grand risque qu'il représente aujourd'hui est d'ordre écologique ou bien de prolifération vers des états peu sûrs pour l'ordre mondial. Un retour à une posture plus agressive de pays tiers à l'égard de l'occident ne peut toutefois pas être totalement écarté. Cette hypothèse apparaît toutefois peu probable dans des délais courts.

Les intérêts stratégiques sont principalement d'ordre économique (voies d'acheminement du pétrole et des matières premières, "guerre économique" pour l'octroi ou le maintien des parts de marché) et de préservation d'une stabilité du monde méditerranéen. Mais l'Europe puissance, si elle veut jouer le rôle auquel elle peut prétendre, devra être présente sur les cinq continents. La direction aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la défense a défini la géographie à risque. Ces zones sont les Balkans, le Proche et le Moyen-Orient, la Méditerranée, l'Afrique ou encore l'Asie. Une présence et une influence européenne à l'échelle du globe sont de

nature à mieux assurer les grands équilibres géopolitiques internationaux.

Intérêts à moyen terme :

On peut considérer que l'on tendra vers un monde multipolarisé et régionalisé, structuré autour de 3 centres principaux : l'Amérique du nord, l'Europe, l'Asie. Le monde devrait poursuivre sa course instable de coexistence dans l'affrontement direct fortement improbable et de paix impossible du fait des intérêts divergents de chacun de ces pôles. Des puissances régionales réussiront sans doute à s'insérer dans ce tissu assez lâche pour établir ou défendre leurs intérêts, notamment dans toutes les zones où se focalisent déjà aujourd'hui les frictions (golfe arabo-persique, cône sud-américain et sud-africain). A ceci s'ajouteront les systèmes d'intérêts particuliers (claniques, mafieux, ethniques, religieux). **La compétition économique, âpre, disputée, nécessitera pour l'emporter, tout le poids de l'influence dans les domaines politiques, économiques, technologiques, culturels et bien sûr militaires qui sera exercée au travers des blocs de puissance.**

Dans une trentaine d'année, la montée en puissance de l'Asie se sera fortement accentuée. Les démographies chinoises et indiennes seront stabilisées à peu près au même niveau (environ 1,4 milliards d'habitants) et, accroissement du niveau de vie aidant, le monde asiatique pèsera beaucoup plus sur l'organisation de la planète. Et l'Inde, qui aura acquis une stature de puissance régionale, ne manquera pas de contester le leadership chinois en Asie et de tenter d'équilibrer son poids stratégique.

D'ici trente ans, l'espace stratégique européen pourrait dès lors avoir été profondément remanié avec à l'est de plus grands liens avec une Russie plus européenne, au sud un espace euro-méditerranéen mieux structuré. La zone de nos intérêts stratégiques devrait s'homogénéiser et s'accroître. Nous devrions être impliqués de plus en plus par la stabilité et la sécurité de l'Europe élargie. La France pourra s'appuyer sur l'Allemagne et les pays d'Europe méridionale pour défendre ses intérêts et assumer ses responsabilités. La Grande-Bretagne risque fort de s'effacer progressivement de la scène internationale faute d'avoir pu choisir entre ses liens avec l'Europe et ses relations particulières avec les Etats-Unis ainsi que d'avoir largement ouvert son économie au monde. Le Royaume-Uni appartiendra-t-il encore à ses citoyens ? Les pays comme le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège devraient avoir des forces armées réduites à leur plus simple expression. Les pays méditerranéens, Portugal, Italie, Espagne, Grèce essayeront d'éviter des tensions au sud et à l'Est. **Certains pensent que l'Europe de la défense sera plutôt méditerranéenne, les pays du Nord étant par nature plus neutralistes voire pacifistes.**

113 - Environnement économique :

1131 - Poids économique de l'UE :

Le poids de l'Europe économique, on l'a déjà écrit, est sans commune mesure avec son poids politique. Première ou de très près seconde puissance (selon les sources d'information ou si l'on tient compte de l'UE ou des pays de la zone EURO, voir annexe 2), ses capacités en matière budgétaires sont très importantes. Son PIB (zone UE) est de 8500Md\$ (PIB des USA : 7500Md\$). La naissance de l'EURO au 1^{er} janvier 1999 est de plus un pas fondamental vers plus de puissance encore dans ce domaine. Car ce vaste espace unique est fédérateur en terme de restructuration à l'échelle macro-économique. On constate une accélération des fusions intra-européenne qui ont donné naissance à des géants à l'échelle mondiale (ex: EADS et newBAe dans le domaine aéronautique). Seules des entreprises pouvant rivaliser avec les grandes entreprises américaines pourront répondre, dans la durée, aux besoins en matériels performants de l'Armée de l'air européenne.

1132 - Effort de défense de l'UE :

Malgré ses ressources financières considérables, la somme des budgets consacrés à la défense par l'UE représente la moitié du budget américain. Les critères de convergence pour la monnaie unique ont pesé lourdement sur les budgets nationaux. A ce premier handicap s'ajoute 2 contraintes majeures : les effectifs des armées européennes sont (voir annexe 2) de 35% supérieur aux effectifs des forces américaines ; le nombre d'équipements mis en œuvre par les armées européenne est très supérieur au nombre d'équipements mis en œuvre par les armées US (ex : 11 types d'avions de combat européen pour 6 américains, voir annexes 1 et 3) augmentant le coût d'acquisition et de maintien en service opérationnel des matériels. Un certain nombre d'états européens ont accepté la protection militaire US car elle seule était suffisamment puissante pour contrer le Pacte de Varsovie mais certainement aussi parce que cela leur aura certainement permis de réaliser de substantielles économies en faisant reposer leur défense sur un état tiers. La France n'a pas fait ce choix et a dû consentir des efforts importants.

114 - Environnement technologique :

L'environnement technologique dans le secteur aéronautique au sein de l'UE est de très bon niveau. Certes le premier de ses concurrents, les USA, a une avance dans un certain nombre de domaines (furtivité, obtention et traitement de l'information). Mais dès lors que les Européens acceptent d'unir leurs efforts, les résultats peuvent être remarquables : réussite d'Airbus face à son concurrent Boeing, d'Arianespace face aux lanceurs commerciaux américains et russes ; succès à l'exportation d'Eurocopter ; qualité des avions de combat de Dassault Aviation ou BAé (MIR2000, TORNADO), de Thomson pour les systèmes de défense (radars, systèmes

d'information), de MatraMarconiSpace dans le domaine des satellites, etc...Pourtant, le retard initial des sociétés européennes était conséquent encore au milieu des années 80. Mais l'effort pour combler, en partie au moins, le fossé technologique transatlantique a été mené à un rythme soutenu. Par ailleurs, le processus d'intégration des sociétés, qui présente un intérêt stratégique pour l'indépendance de l'UE, est en cours. Il est accéléré par la crainte, pour les sociétés européennes, d'être absorbé par les sociétés géantes constituées outre-Atlantique. Mais aujourd'hui, le principal danger réside dans la baisse inquiétante des crédits de R&D (en 1996, les dépenses de R&D aux USA sont évaluées à 40 Md\$ pour 12 Md\$ aux européens ; en France, le budget R&D est passé de 29 à 19 MdF entre 1997 et 1998). Cette aide indispensable pour le maintien à niveau des industries de défense européenne devra être suivie de très près.

Les problèmes de retard en terme qualitatif et quantitatif des équipements militaires des forces armées européennes ne sont donc pas liés à des faiblesses de capacités technologiques mais principalement à une déficience des budgets d'équipements et à un degré moindre à la chute des dépenses de R&D. Enfin, le déficit de coordination au niveau européen est un handicap supplémentaire même si la commission de Bruxelles fait de notables efforts dans ce domaine.

12 - LA DEFENSE EUROPEENNE ACTUELLE :

121 - Coopération militaire :

Le point remarquable est l'importance, à l'échelon européen, de la coopération militaire. Accords bilatéraux, multilatéraux, dans le domaine des armées de terre, de l'air ou des marines, nombreuses sont les initiatives prises par les militaires (encouragées par les hommes politiques) en vue de renforcer les capacités des forces armées.

Pour ce qui concerne les armées de l'air, les exemples de coopération sont nombreux :

- EURAC, la conférence des chefs d'état-major des armées de l'air européennes est un "forum" de réflexion devant permettre le rapprochement de ces forces,
- le GAE, groupe aérien européen regroupant la France, le RU, l'Italie puis la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Espagne (après avoir été le GAEFB, groupe aérien franco-britannique) a pour mission de développer les actions communes : exercices aériens, interopérabilité, échange d'information, aide mutuelle,

- la coopération franco-allemande dans le domaine du transport aérien permet de pallier ponctuellement aux insuffisances des grands commandements de transport militaires nationaux, l'Italie et l'Espagne se joignant à cette coopération. La création d'un commandement de transport stratégique européen est même envisagé,
- l'installation pour une longue durée d'un escadron de TORNADOS britanniques sur la base de Solenzara en Corse dans le cadre des opérations liées à l'ex-Yougoslavie,
- l'utilisation des installations britanniques au-dessus de l'Atlantique par les Français pour l'entraînement au combat aérien (zone de combat ACMI).

Le dénominateur commun à ces coopérations est qu'elles ont été menées à leur rythme, sans imposition d'un calendrier contraignant, en fonction des intérêts de chacun. Elles se sont développées grâce aux relations qu'ont su nouer les commandeurs des nations associées. Evidemment, la volonté de construire une Europe de la défense reste prédominante mais les réalités économiques ont sans doute pesé dans l'établissement de ces structures ou partenariats.

122 - Coopération industrielle :

Dans le domaine industriel, la coopération a apporté des éléments positifs mais aussi de belles controverses. En effet, les relations entre états n'ont pas toujours été un exemple de bonne entente, les arrières-pensées ayant ou ayant eu trop souvent un caractère dominant. Elle a pris pour la France une place de plus en plus grande dans la production française dont elle renforce l'audience internationale. Mais en même temps, elle est apparue comme étant un frein au développement de programmes répondant aux besoins spécifiques de ses forces armées.

Pourtant la coopération est une vieille tradition. En 1933, le moteur d'avions JUPITER était fabriqué par Gnome et Rhône et la société britannique Bristol Siddeley Engines. Plus tard, le Vampire fut rénové pour devenir le chasseur Mistral par la SNCASE (Société Nationale de Construction Aéronautique du Sud-est) aidée en cela par la société d'Outre-Manche de Havilland.

Les difficultés rencontrées ont toujours été de trois ordres : l'établissement des caractéristiques communes à plusieurs états-majors ; le respect de l'enveloppe financière initiale et le partage équitable des surcoûts ; le partage des tâches industrielles.

L'exemple du Bréguet Atlantic est instructif : 6 pays ont débuté cette coopération (France, Allemagne, GB, USA, Italie, Pays-Bas), seul 4 l'ont mené à son terme (manque USA et GB) avec un coût unitaire de l'avion plus élevé. Le Transall franco-allemand a été un programme cher mais structurant pour l'industrie européenne. Le Jaguar est né d'un besoin initial franco-britannique d'un avion d'entraînement avancé et est devenu au fil des revues de défense nationales un avion tactique pas toujours adapté aux besoins des états-majors. Il a subi des retards importants malgré l'urgence accordée par les états-majors de l'Armée de l'air et de la RAF et les versions de chaque pays différent par leurs équipements (électronique, siège éjectable, armement). Dans le

domaine des hélicoptères et des missiles, la coopération a toujours été importante et fructueuse.

Plus récemment, les programmes de l'avion de combat européen et des satellites d'observation et de communication ont été instructifs : dans le premier cas, la France a abandonné le projet Eurofighter pour le Rafale franco-français ; dans le second cas, la France doit poursuivre des programmes après le retrait des allemands et des britanniques pendant leur développement.

Aujourd'hui, alors que tout le monde admet qu'un programme majeur ne pourra plus être mené en national, les USA font des efforts conséquents pour détourner des états du vieux continent de programmes européens (JSF ou avion tactique futur avec la GB, la Belgique, les Pays-bas). Le risque encouru est de ne pas profiter, malgré les promesses faites, des technologies avancées des Etats-Unis et de réduire la construction de l'industrie européenne. Une très grande vigilance est donc de mise.

123 - Capacités actuelles des armées de l'Air européennes :

1231 - Bilan quantitatif et qualitatif des armées de l'air européennes :

La principale remarque que l'on peut faire lorsque l'on observe les Armées de l'air européennes, c'est que celles-ci disposent d'importants moyens de combat (nombre et qualité des avions, voir annexe 3). Ceux-ci ont permis aux forces aériennes européennes de réaliser entre 30 et 40% de l'ensemble des missions (de tous types à l'exception du commandement aéroporté) au cours de la guerre du Kosovo (voir annexe 4). Malheureusement, elles ne disposent pas de moyens autonomes permettant de conduire des opérations d'envergure. Les origines sont multiples . Les Armées de l'air ont orienté leurs missions sur la menace venant de l'Est et n'ont pas pu ou su, depuis la fin de la guerre froide, dégager les ressources budgétaires pour s'adapter au nouveau contexte géopolitique . Contrairement aux USA qui ont toujours eu une vision politique mondiale et un outil adapté à cette vision, les pays européens ont une priorité marquée sur la défense du territoire national, avec des outils adaptés à la dimension des territoires respectifs . La modernisation des moyens de l'OTAN, voulue par les USA pour combler le "gap" technologique euro-américain, risque de mobiliser les maigres ressources des états européens et de priver ces états de matériels gelés par les structures permanentes de l'organisation de l'Atlantique nord. Pourtant, l'effort à réaliser n'est pas, loin s'en faut, hors de portée des capacités budgétaires des pays européens. L'exemple français dans ce domaine est intéressant : depuis la guerre du golfe, en 1990, l'Armée de l'air a considérablement renforcé ses capacités opérationnelles dans les domaines du renseignement (vecteurs aériens et capteurs), air-sol (MIR2000D tous temps), ravitaillement en vol (achats de 3 avions supplémentaires, installation de pods qui doublent les capacités) et surtout de commandement et de conduite des opérations aériennes de

théâtre (création du CCOAT). Les principales difficultés qu'elle rencontre résident aujourd'hui dans la projection des forces (faibles capacités de transport stratégique), le renseignement (transmission en temps réel, moyens satellitaires), certaines capacités conventionnelles (SEAD). Mais on peut estimer que l'Europe dispose des moyens lui permettant de mener à court terme des actions aériennes d'un niveau non négligeable. **A moyen terme, au prix d'un effort budgétaire certain, elle pourra être en mesure de mener des opérations de relative envergure contre un adversaire bien équipé (moitié de l'activité réalisée lors de la guerre du Kosovo).**

1232 - Capacités de l'USAF :

Il est intéressant d'étudier l'US Air Force car elle représente une référence en terme de moyens, d'organisation et donc de capacités opérationnelles. On n'étudiera pas cependant l'US Navy et les US Marines bien que ces armées possèdent des moyens aériens considérables.

Les capacités de l'USAF sont à la mesure du budget alloué à la défense américaine en général et à l'arme aérienne en particulier (voir annexe 1). Elles correspondent aussi à la vision mondiale de la politique étrangère des Etats-Unis qui exige des moyens de projection hors du territoire national. Mais surtout elle dispose des moyens de présence, de projection de forces et de puissance permettant de peser simultanément de tout son poids en plusieurs points du globe .

Le concept de défense américain repose sur le principe de la supériorité : supériorité quantitative par le nombre de matériels en ligne ou déployés en opération ; supériorité technologique des moyens en ligne par rapport aux équipements en service à l'étranger. Cette supériorité permet d'exercer un contrôle opérationnel et de maîtriser toutes les situations auxquelles l'USAF peut être confrontée : opérations d'envergure variable ; commandement de coalitions et d'alliances ; actions sur court préavis ou planifiées, etc...

L'important budget qui lui est alloué permet aussi à l'USAF de développer des équipements adaptés à une stratégie et non une stratégie adaptée aux matériels que l'on est en mesure d'acquérir. Ceci explique certainement la grande qualité de la réflexion stratégique américaine qui n'est pas bridée, ou moins qu'ailleurs dans le monde, par des contraintes budgétaires. On peut considérer que l'USAF possède une demi-génération technologique d'avance dans le domaine des avions militaires par rapport aux autres forces aériennes occidentales et alliées.

1233 - Comparaison forces aériennes européennes-USAF :

L'écart entre les forces européennes et l'USAF est réel. Il existe dans tous les domaines capacitaires des forces. Il est tel que les récents conflits majeurs (Golfe, Kosovo) ne sont pas réalisables sans les moyens américains, à moins d'être prêt à supporter de lourds sacrifices humains. Cette supériorité s'exerce dans tous les domaines

mais c'est principalement dans la capacité à planifier et à conduire les opérations aériennes les plus complexes que les moyens de l'USAFE n'ont pas d'équivalents dans le monde. Cela contraint les forces aériennes de l'UE à ne pouvoir s'engager dans une opération que si les Etats-Unis ont pris la décision de participer et ils ont de fait le commandement opérationnel de l'ensemble des forces. La France a développé une structure de commandement et de conduite (CCOAT : centre de conduite des opérations aériennes de théâtre) capable de gérer une activité quotidienne de 1000 sorties/jours. C'est l'équivalent de l'activité quotidienne réalisée durant le conflit kosovar.

- SECONDE PARTIE -

QUELLE STRATEGIE POUR LA CREATION D'UNE ARMEE DE L'AIR EUROPEENNE ?

La crédibilité d'une force aérienne européenne de défense repose sur trois piliers distincts mais complémentaires : une volonté politique affirmée ; une industrie de défense forte ; des forces adaptées aux besoins. A partir de l'analyse réalisée en première partie de cette étude, permettant de fixer le cadre dans lequel pourra naître puis évoluer une Armée de l'air européenne, il est possible d'envisager une structure prenant en compte ces piliers nécessaires pour garantir sa viabilité.

21 - CONSIDERATIONS GENERALES :

211 - Stratégie générale de création d'une Armée de l'air européenne :

On l'a abordé en première partie de l'étude, la construction européenne en matière de défense est un processus long, laborieux qui se heurte aux divergences d'intérêts et de sensibilité des états composant l'Europe des 15. Une des raisons expliquant cette difficulté

est que la défense est globale et qu'elle inclut plusieurs composantes toutes aussi sensibles les unes que les autres (politiques intérieures et extérieures, industries d'armement, appareils militaires aux cultures différentes).

Une Armée de l'air européenne ne pourra durer sans une organisation politique forte et une industrie aéronautique lui fabriquant les matériels dont elle a besoin.

Le sommet de Petersberg tenu en juin 1992 avait lancé les fondements permettant à l'Europe d'ambitionner la réalisation de missions humanitaires, d'évacuation de ressortissants et de rétablissement de la paix.

Le conseil européen d'Helsinki réunissant les chefs d'états et de gouvernements des 15, tenue en décembre 1999, a marqué la volonté de l'Europe de se doter des moyens militaires pour une vraie politique de défense commune. L'UE devra être capable, avec des moyens autonomes d'actions et de décisions, de déployer en Europe et partout dans le monde, à partir de 2003, 50 à 60000 hommes en 60 jours pour une période de 1 an. Il est envisagé une force de 600 avions dont la moitié d'avions de transport. Ceci représente un objectif ambitieux qui sans aucun doute est un plafond à court et moyen terme en terme de capacité. Il sera nécessaire de réaliser rapidement un effort certain en terme d'investissements dans les secteurs défaillants (satellites, renseignement, interopérabilité, avions de ravitaillement en vol). Cette force devra se positionner entre les structures nationales et les structures OTAN. Les états membres de l'UE ont cependant signifié à la France, au cours du sommet d'Helsinki, qu'il était hors de question de rajouter une nouvelle organisation dupliquant l'une ou l'autre organisation existante. A terme, cela remet une fois de plus en question le remplacement de l'UEO par d'autres structures.

La meilleure méthodologie pour parvenir à ce résultat apparaît être, dans un ordre chronologique :

- renforcer dès à présent le dispositif militaire permanent, en l'occurrence le GAE (qui ne change pas d'appellation). Ceci permettrait de réaliser sans tarder la montée en puissance de l'Armée de l'air européenne à partir de l'ossature d'un organisme habitué à travailler en interallié,
- créer un état-major interarmées européen (EME proposé par le conseil d'Helsinki),
- ensuite créer un véritable état-major de l'Armée de l'air européenne à partir du GAE,
- en parallèle, est réalisé l'organisme politique européen en charge des problèmes de défense à l'échelle de l'UE (comité politique et de sécurité -COPS- décidé à Helsinki).

Dans la présente étude, nous n'étudierons que l'état final recherché pour la création d'une l'Armée de l'air européenne.

212 - Problématique des délais de réalisation et de l'élargissement à de nouveaux états :

L'objectif donné en terme de délai lors de la réunion des chefs d'états et de gouvernements à Helsinki est 2003. C'est la date à laquelle au plus tard l'Armée de l'air européenne devra être opérationnelle. Toutefois, dans un délai de 6 mois à 1 an à partir du feu vert politique, le GAE peut être en mesure de constituer des forces aériennes de coalition autonomes dans des opérations de moyennes envergures. La France dispose de moyens de commandement et de conduite d'opération aérienne. Un certain nombre de moyens de combat et de support performants sont en service dans les forces. Les procédures et méthodes de travail sont identiques car les aviateurs européens sont habitués à travailler ensemble dans le cadre de l'OTAN ou de coalitions. Une démarche devra être rapidement engagée pour renforcer les capacités de renseignement satellitaire tous temps (capteurs infrarouges, électromagnétiques) à court terme (3 à 5 ans) . Les armements en développement dans les différents pays (missiles de croisière de type SCALP français, STORM SHADOW britannique, TAURUS allemand, moyens) offriront par ailleurs de bonnes capacités opérationnelles. Les forces aériennes européennes pourront, à défaut d'être en mesure de traiter un conflit équivalent aux guerres du Kosovo et du Golfe, mener des missions d'un bon niveau d'intensité face à un ennemi doté d'un niveau technique certain.

L'élargissement à de nouveaux pays intégrant l'UE pourra se faire sans trop de difficultés. Les candidats pourraient détacher des officiers à l'état-major de l'Armée de l'air européenne. Mais ils devront faire partie de l'UE avant d'être intégré à part entière dans l'Armée de l'air européenne et avoir au préalable standardisé leurs matériels et leurs procédures avec celles en vigueur au sein de l'Armée de l'air européenne .

22 - ORGANISATION POLITIQUE :

Le rôle des instances politiques est évidemment fondamental. Elles seules peuvent inscrire dans la durée les coopérations militaires en cours et leur faire prendre une nouvelle dimension.

Ceci ne peut être réalisé sans une plus grande concertation à l'échelle européenne. Pour cela, des réunions périodiques des chefs d'états et de gouvernements des 15 et des ministres de la défense et des affaires étrangères (à l'instar du comité politique de l'OTAN) sur les problèmes de défense doivent avoir lieu régulièrement. Le conseil européen (réunions semestrielles), rassemblant les chefs d'états et de gouvernements peut être le cadre d'une réunion traitant des grandes orientations sur les sujets de défense (**conseil de défense européen**). L'annexe 5 décrit l'organisation possible.

Les principaux sujets devant être débattus au cours du conseil de défense européen sont :

- définition des intérêts stratégiques des 15 en fonction de l'évolution de l'environnement international,

- grandes orientations des programmes militaires principaux (ex : avion de transport futur de type ATF, système de positionnement européen de type GPS),
- grandes orientations de la recherche de défense européenne,
- objectifs stratégiques des forces et plus particulièrement des forces aériennes (grandes missions de l'Armée de l'air européenne),
- répartition des principaux postes de responsables civils et militaires,
- coordination des calendriers européens (lois de programmation militaire, revues de défense),
- favoriser les structures européennes (écoles ou instituts de réflexion à vocation militaire dans le domaine stratégiques, centres d'entraînements communs).

Ensuite, en dehors des périodes de crise, les ministres de la défense et des affaires étrangères (**comité de défense européen**) réunis à une fréquence plus rapide (mensuelle) auraient pour mission la mise en application des décisions du conseil de défense européen, dans la limite de la volonté de chaque état de participer (partiellement ou totalement) aux structures communautaires. Dans tous les cas, l'ensemble des états des 15 doit participer à ces réunions, au moins à titre d'observateur. Cette réunion doit permettre notamment de mettre à jour, dans le détail, la part qu'est prête à prendre chaque état dans la défense européenne (ex : évolution en fonction d'un changement de majorité issu des urnes dans un pays) et les moyens que chacun est prêt à engager le cas échéant. M. PESC est membre de droit de ces réunions périodiques. Certaines autorités civiles et militaires sont associées à ces réunions en fonction des ordres du jour (directeur OCCAR, chefs d'états-majors des armées nationales). Un effort d'équilibre dans le partage des responsabilités doit être impérativement recherché.

En période de crise, le conseil européen assisté des ministres de la défense et des affaires européennes se réunissent à la demande pour évaluer l'évolution de la situation, fixer les objectifs politiques au commandant des forces engagées. Des autorités politiques désignées (ambassadeurs) contrôlent l'emploi des forces en fonction des comptes rendus émis en temps réel par l'état-major de l'UEO et le COMMFORCE de l'opération en cours. Il délègue à M. PESC la communication et en particulier la communication de crise. Ceci est valable si au moins deux nations participent à une crise. Dans le cas d'une opération nationale, sauf si cette opération est approuvée et fait l'objet d'une délégation de responsabilité par les 14 autres états, celle-ci est entièrement conduite par l'état qui a décidé d'intervenir (relations bilatérales privilégiées, accords de défense, ...).

Parmi les différents objectifs sur un plan plus général, **un effort particulier dans la réalisation des programmes de défense à l'échelle européenne est indispensable**. Aujourd'hui, chaque état établit sa propre politique nationale de manière autonome alors que, on l'a vu dans la première partie de cette étude, les 15 ont et auront encore plus dans l'avenir les mêmes intérêts à défendre. Une coordination dans l'établissement des livres blancs et les lois de

programmation militaire est indispensable : définition de matériels nouveaux ; calendrier d'équipement ; appréciation des situations stratégiques. Ceci peut être fait sans mettre en cause la souveraineté des états, dans une plus grande concertation. C'est déjà le cas aujourd'hui dans les relations entre les états-majors mais cette procédure doit être développée par les instances politiques.

23 - CONCEPT D'EMPLOI :

Le concept d'emploi de "l'Armée de l'air européenne" doit permettre d'assurer la sauvegarde des intérêts vitaux, stratégiques et de puissance de l'Union. Il conviendra de distinguer la défense des intérêts vitaux des intérêts stratégiques.

Défense des intérêts vitaux :

Les intérêts vitaux de l'UE concernent l'intégrité du territoire européen. Dans ce cadre, l'UE met l'ensemble de ses moyens aériens sous commandement opérationnel de l'OTAN. Cette organisation assure la conduite des opérations dans le cadre de l'article 5 tel qu'il existe aujourd'hui. La raison en est que la forte intégration des forces alliées au sein de l'Alliance Atlantique ainsi que la décision prise récemment, y compris par la France, de moderniser le système de défense aérienne du territoire européen (système ACCS ou SCCOA français : système de commandement et de conduite des opérations aériennes) militent pour un maintien du principe de mise à disposition d'un commandement unique, transnational et transatlantique, des moyens de commandement et de combat des armées de l'air européennes. Le système de commandement et de conduite des opérations aériennes possède les liaisons entre les systèmes d'information adaptées aux besoins des conflits modernes (transmissions à haut débit, sécurisées, maillage sur l'ensemble du territoire européen). L'état d'avancement de ce programme ne permet pas d'envisager une alternative technique viable dans les 20 à 25 ans à venir. Par ailleurs, il n'est pas concevable à court et moyen terme de se priver des moyens appartenant en propre à l'OTAN (avions de ravitaillement en vol, avions de détection aéroportée financés pour partie par les pays européens membres) et des moyens complémentaires mis en place par les Etats-Unis sur le sol du vieux continent. Dans ce cadre, la France posséderait, compte tenu de sa place particulière au sein de l'Alliance, la capacité à mettre à disposition tout ou partie de ses moyens ou de les retirer du commandement intégré si elle le décide. En revanche, elle pourra toujours militer pour qu'un commandement important soit confié à un général européen (ex : commandement d'un CAOC ou d'une zone de défense aérienne) et œuvrer pour la poursuite du renforcement du pilier européen sur le concept du "1+1". Cette démarche a été engagée par les autorités françaises, sans succès à ce jour. Elle devra être renouvelée dès que l'IED s'affirmera et que son poids politique augmentera.

La posture face à une menace est défensive. Même si dans le cadre de la conduite des opérations, des actions offensives en profondeur ne manqueraient cependant pas d'être conduites. La couverture aérienne est assurée par le système NADGE de l'OTAN et STRIDA français. Elle sera consolidée dans un futur proche, comme on l'a dit précédemment, par le système ACCS (SCCOA français). En complément, les importantes capacités de détection aéroportée (AWACS) permettent de compléter la détection des avions volant à basse altitude. C'est donc un maillage performant face à l'état de la menace potentielle que l'on pourrait craindre sur le territoire européen.

Les capacités conjointes européennes et US (annexe 1 et annexe 3) avec en particulier une flotte d'avions de combat en cours de rénovation (mise en service des MIR 2000-5 puis RAFALE, du TORNADO, du JAS GRIPPEN) seront notablement améliorées (augmentation des capacités multibibles, nouveaux armements de précision, vol tous temps). Ces matériels nouveaux joueront le rôle de multiplicateur de forces. D'autant qu'avec les moyens de données tactiques (système MIDS ou liaison 16), cet effet multiplicateur sera encore amélioré. La coordination doit être améliorée par des exercices d'ampleur qu'il convient d'organiser sur le continent (exercices de commandement, de manœuvre aérienne). Les états membres de l'UE mais non-membres de l'OTAN sont invités à améliorer l'interopérabilité de leurs moyens. Ceci présente un double intérêt: améliorer la protection de leur territoire dans une organisation éprouvée en cas de risque majeur ; permettre de participer à la défense européenne dont les principaux contributeurs (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Espagne auxquels s'ajoute la France) travaillent aux standards OTAN.

En résumé, **l'organisation du traité de l'Atlantique nord s'impose comme l'organisation la mieux adaptée**, et de toute façon incontournable, **pour la défense du continent européen à court et moyen terme** mais elle pourra évoluer vers un plus grand équilibre de responsabilité entre les Etats-Unis et l'UE.

A long terme, l'état d'avancement de l'identité européenne de défense pourra remettre en question l'existence de l'OTAN. Mais ce n'est pas l'objectif de cette étude.

Défense des intérêts stratégiques et de puissance :

Si la sauvegarde des intérêts vitaux de l'UE est la mission régalienne des forces armées, et donc de l'Armée de l'air européenne, la capacité à intervenir en tous points du globe est la plus importante pour l'affirmation du poids politique de l'UE, son influence sur la scène internationale. La portée symbolique de l'engagement massif d'une Armée de l'air européenne sur (pour des intérêts non vitaux et sans les USA comme cela aurait dû être fait au Kosovo) et en dehors de son territoire pour un conflit régional serait le signal fort de l'existence d'une vraie politique européenne de défense et de sécurité. Il est impératif de doter les armées de l'air européennes des capacités de mener des actions d'envergure hors du territoire européen. Les moyens mis en

œuvre doivent posséder la supériorité technologique sur l'adversaire. Les forces doivent être en mesure de se projeter dans des délais brefs et de durer. On vu dans le paragraphe relatif aux intérêts géostratégiques de l'Europe, la zone d'intervention possible va des Balkans à l'Asie en passant par l'Afrique. Le volume de forces à engager devra permettre de réaliser ou participer à plusieurs opérations d'intensité diverses en parallèle dont une a une intensité plus importante. Le livre blanc de la défense français est une très bonne référence en terme de missions à réaliser, seul le niveau quantitatif (lié aux capacités accrues par l'adjonction des moyens de l'UE) doit être revu à la hausse.

Dans un conflit d'une intensité certaine, les forces aériennes du "corps expéditionnaire" devront être capables de réaliser un total de 500 missions/jour pendant une durée de 12 mois un théâtre d'opération se situant en tout point du globe. Un échelon d'intervention devra être déployé dans des délais courts (inférieur à 7 jours) à des fins de dissuasion ou de maintien au plus bas niveau d'un affrontement.

Ceci implique de disposer des moyens autonomes suivants :

- des moyens de transport inter et intra-théâtre : un avion disposant d'une vitesse de transit élevée, d'une charge opérationnelle suffisante (poids-volume) et pouvant se poser sur terrain sommaire est nécessaire. 250 à 300 avions constituent la cible fixée à Helsinki paraissent adaptés à cette mission. L'ATF ou le C17 sont adaptés,
- 1 centre de commandement des opérations aériennes de théâtre (CCOAT ou CAOC déployable pour la planification et la conduite des opérations) de niveau opératif ,
- 3 à 4 bases aériennes projetables avec les moyens de détection et de contrôle associés ainsi que la protection sol-air contre tous types de menace (missiles balistiques, armements stand-off) ,
- des moyens de combat air-air et air-sol pouvant réaliser tous les types de missions de type conventionnel. L'objectif de 250 à 300 avions dotés des armements les plus modernes fixés à Helsinki permet d'atteindre un volume de missions intéressant (500 à 600 missions/jour),
- des moyens de contrôle aéroporté pour la surveillance H24 haute et basse altitude d'une zone étendue : 10 à 12 AWACS apparaît être un volume adapté compte tenu de leur portée radar et du nombre de pistes pouvant être traitées ,
- des avions de ravitaillement en vol en nombre significatif : compte tenu du nombre de missions/jour envisagé, 60 à 70 avions de ravitaillement en vol sont souhaitables,
- des moyens de guerre électronique offensive : des avions d'accompagnement de raids offensifs (brouillage offensif ou destruction

des radars adverses) doivent être en mesure d'offrir un niveau de protection suffisant,

- des moyens de renseignement : des moyens complémentaires de renseignement (composante pilotée, drones, stations sol) avec des capacités de transmission en temps réel sont de nature à alimenter le centre de commandement et de conduite des opérations.

A cette mission de haute intensité peuvent s'ajouter d'autres missions de moindre envergure qui pourraient être réalisées avec des moyens de combat et de transport plus limités mais néanmoins significatifs (ex : mission humanitaire suite à une catastrophe naturelle ou à un exode de population, intervention militaire à l'encontre d'un état aux moyens militaires restreints).

24 - ORGANISATION OPERATIONNELLE ET ORGANIQUE :

Les conditions impératives de succès pour l'organisation d'une Armée de l'air européenne sont la souplesse de l'organisation (pas de contraintes inacceptables pour les membres), une organisation réellement efficace (possibilité d'intervention avec tout ou partie des membres sur tout ou partie des missions à réaliser, pas de prise de décision à l'unanimité) et éviter de "doublonner" avec un organisme existant déjà (voir annexe 6).

Les principes que l'on peut énoncer sont les suivants :

- appellation : en situation normale, l'Armée de l'air européenne est uniquement constituée d'un état-major (état-major de l'Armée de l'air européenne) dont les compétences sont définies ci-après. Dans le cas d'une intervention sur ou en dehors du territoire européen, les forces aériennes engagées ont l'appellation de forces appartenant à l'Armée de l'air européenne. Elles sont sous le commandement d'un commandant de forces européen (interarmées ou air selon le type d'opération),
- création d'un état-major permanent pour la planification et la conduite des opérations aériennes : une structure permanente permet de renforcer les liens entre les armées de l'air des pays européens et garantit un temps de réponse plus court en cas de survenue d'une crise. C'est un symbole fort d'une volonté politique,
- pas de moyens affectés en propre : les moyens militaires appartiennent en propre à chaque état européen qui peut en disposer pour des missions réalisées à son profit exclusif. Ces moyens sont mis à disposition du commandant des forces aériennes lors d'une opération décidée à l'échelle européenne et réaliser dans un cadre OTAN ou européen,

- pas de compétence dans un domaine particulier détenue par un seul pays : tous les pays européens qui le veulent ou le souhaitent doivent disposer de tous les moyens pour mener une opération en autonome ou en position de force dans une alliance,
- les membres participent à hauteur de leurs moyens et de leur volonté politique vis-à-vis de l'opération envisagée : les états européens membres de l'Armée de l'air européenne participent à hauteur de leur volonté politique (ex : toutes opérations ou RVT en vol seulement ou transport seulement ou bien encore défense aérienne seulement, ...). Cette disposition ne se veut pas trop contraignante afin d'encourager la participation à l'Armée de l'air européenne.

Un point fondamental est de ne pas mettre à disposition permanente auprès de l'OTAN des moyens (ex : AWACS, avions de ravitaillement en vol) financés par des budgets nationaux déjà restreints. Ce serait à coup sûr la mort annoncée du pilier européen de la défense car les budgets nationaux ne sont pas suffisants pour jouer sur 2 tableaux (financement de moyens spécifiques OTAN ajouté à des moyens spécifiques utilisables dans le cadre d'une Armée de l'air européenne). Or les USA demandent actuellement aux européens de combler l'écart technologique ("gap") qui existe dans certains types équipements et de mettre à disposition exclusive de l'OTAN certains matériels. L'objectif est de fournir du matériel de haute technologie issu de leur industrie et d'asphyxier financièrement les états européens.

Une structure trop rigide et liant automatiquement un état à la PESG peut se révéler inacceptable par un ou des (vraisemblablement la grande majorité) états.

L'état-major de l'Armée de l'air européenne :

Le rôle de l'état-major est de développer l'aptitude des forces aériennes à opérer ensemble dans des délais aussi courts que possible. Il dépend hiérarchiquement de l'état-major européen à vocation interarmées et est colocalisé autant que faire se peut avec celui-ci.

Il a pour missions :

- l'amélioration de l'interopérabilité des équipements,
- l'amélioration de la communauté des concepts d'emploi et des doctrines,
- d'être un interlocuteur privilégié de l'OCCAR en matière de politique d'équipement,
- de développer la complémentarité des forces aériennes de chaque état membre de l'UE qui le souhaite.

C'est un état-major organique au sens français du terme car il participe à la mise en condition opérationnelle les forces aériennes européennes, constitue des réservoirs de forces en fonction des missions à exécuter (missions humanitaires, de combat de forte intensité, d'évacuation des ressortissants, ...), met ces forces pour

emploi auprès du commandant de l'opération sur le théâtre. Ce dernier peut être désigné par les autorités européennes sur proposition de M. PESC.

C'est aussi un état-major à vocation opérationnelle, même s'il n'a pas toutes les prérogatives d'un tel organisme, car il doit contrôler l'emploi qui est fait des moyens aériens dans un engagement pour s'assurer qu'il correspond au cadre fixé par chaque état participant pour l'emploi de ses forces.

Cet état-major doit être subordonné bien évidemment à l'autorité politique mais aussi à un état-major interarmées européen. En effet, il n'apparaît pas possible de disposer d'une structure intégrée des armées de l'air européennes sans qu'une structure équivalente interarmées n'existe. L'état-major d'une UEO intégrée à l'Union européenne est adapté à ce besoin (EME proposé au conseil européen d'Helsinki).

Moyens aériens :

Il ne dispose en propre d'aucun moyens aériens (avions de combat, de transport, de renseignement, ...). En cas de crise et après évaluation des besoins, des moyens aériens sont mis à la disposition, par l'intermédiaire de l'état-major de l'Armée de l'air européenne et dans la limite des mandats fixés par chaque état à leurs forces aériennes, au commandant d'opération. Le paragraphe 26 fait le bilan des capacités militaires qu'il faudra impérativement développer.

25 - PROCESSUS DECISIONNEL :

C'est là une importante difficulté à résoudre. On l'a vu en première partie, les 15 ont des sensibilités et des volontés politiques différentes selon que c'est un état du nord ou du sud de l'Europe, un grand ou un plus petit état, la France ou la Grande-Bretagne. Il s'agit donc de décider, dans un délai suffisamment court et compatible avec la conduite d'un conflit moderne, d'objectifs politiques à atteindre et de moyens militaires pour y parvenir.

L'annexe 6 propose un mode de processus décisionnel. Le conseil européen se réunit pour définir l'orientation générale et les objectifs politiques. Il se réunit ensuite au cours de la crise en fonction de l'évolution de celle-ci et en tant que de besoin. Le comité politique de sécurité applique les décisions du conseil européen. Il s'assure de la concordance par rapport aux objectifs politiques de la conduite des opérations par l'autorité militaire (ex : targeting).

Chaque gouvernement européen peut réaliser un suivi directement auprès de son représentant au comité politique de sécurité, pouvant ainsi proposer un recadrage des opérations menées par ses propres forces mises pour emploi auprès du COMMFORCE. Un rebouclage rapide est ainsi opéré par l'autorité politique.

26 - CAPACITES MILITAIRES A DEVELOPPER :

Les capacités à détenir doivent être en rapport avec les intérêts à défendre, avec l'effort que sont en mesure de réaliser les états d'Europe ou qu'ils veulent réaliser. Dans ce domaine, **le concept de stricte suffisance** doit prédominer. Car il est illusoire de vouloir rivaliser avec la puissance budgétaire américaine sur l'ensemble de la palette de moyens hors de portée (du moins à court et moyen terme) des états européens. Des enseignements ont été tirés du conflit du Kosovo. Cette guerre est représentative des types de confrontation que risquent de rencontrer dans le futur l'Armée de l'air européenne.

Les capacités devant faire l'objet d'une réflexion à l'échelle européenne sont les suivantes :

- le commandement et la conduite des forces : l'Armée de l'air européenne doit être capable de planifier et conduire des opérations aériennes de manière autonome. La France a déjà cette capacité pour un théâtre d'une intensité égale au conflit kosovar. Des états importants tels que l'Allemagne la Grande-Bretagne ou l'Italie doivent pouvoir se doter de cette capacité. D'autant que ces pays ont une expérience certaine par leur participation dans les CAOC de l'OTAN,

- acquisition du renseignement tout temps : c'est une lacune importante des armées de l'air européenne. Car la majorité des moyens de renseignement européen (satellites, aériens pilotés ou non pilotés) sont optiques. L'Europe a les capacités technologiques requises, il reste le problème budgétaire pour un système qui peut être mis au pot commun comme l'est aujourd'hui le centre satellitaire européen de Torrejon . Le développement de systèmes de drones stratégiques (HALE : haute altitude et longue endurance) est une solution efficace et moins chère que des satellites,

- système de navigation autonome : un tel système (équivalent au GPS/NAVSTAR américain) est indispensable si l'Armée de l'air européenne veut mener une opération en toute autonomie et avec des modes de précision adaptés à une utilisation militaire. Une solution économique pour le réaliser est d'associer l'aviation civile européenne afin de partager le fardeau financier,

- liaisons en temps réel : ce type de liaisons est indispensable pour acquérir la supériorité tactique sur l'adversaire. Elles permettent de faire tourner la boucle "OODA" (pour observation-orientation-décision-action) à un rythme plus élevé que l'adversaire. C'est une composante à part entière des conflits aériens modernes,

- ciblage et évaluation des dommages : le ciblage (ou targeting dans la terminologie anglo-saxonne) prend une importance car il permet d'orienter les opérations, d'économiser les moyens et de garantir l'efficacité de l'arme aérienne. C'est aussi un élément du contrôle exercé par les gouvernements dont on ne peut s'affranchir,

- missiles de croisière: cette capacité permet aux démocraties occidentales de minimiser les risques à l'encontre des personnels amis et des populations civiles ennemies. Ce type de matériel est déjà à un stade de développement avancé dans plusieurs pays européens (France, Allemagne) ou déjà en utilisation (Royaume-Uni),
- frappes tous temps: de trop nombreuses missions n'ont pu être réalisées par les avions des armées de l'air européennes lors du conflit kosovar. Seul les USA n'ont pas connu mener de contraintes de ce type. Le développement d'armements s'affranchissant des contraintes météorologiques est en cours dans plusieurs pays européens (ex: AASM ou armement air-sol modulaires français),
- brouillage offensif et suppression des systèmes de défense: cette capacité fait partie intégrante de tout raid offensif sur un territoire adverse. L'Allemagne et le Royaume-Uni possèdent cette composante qui doit être néanmoins développée en particulier par la France pour donner à l'Armée de l'air européenne une puissance suffisante,
- systèmes d'identification autonomes: pour espérer contrer la mainmise technologique et l'imposition de normes par les Etats-Unis, l'Europe doit définir des objectifs communs et s'équiper des équipements ad hoc à l'échelle européenne,
- avions de ravitaillement en vol: c'est une lacune importante de l'Armée de l'air européenne mais c'est une composante indispensable pour la projection de puissance et la réalisation d'opérations aériennes. Elle devra être comblée par un plan d'équipement ambitieux. On peut se monter inquiet car la France, état européen le plus volontaire dans ce domaine ne prévoit que 16 avions possédant cette capacité dans son format 2015 alors que l'on a évalué à 60 à 70 avions de ce type le besoin (voir paragraphe 23),
- soutien des moyens: un effort considérable doit être réalisé dans ce domaine. Le premier point d'amélioration de l'interopérabilité des moyens de combat. C'est un objectif qui sera d'autant plus facilement atteint si une politique d'équipement à l'échelle européenne voit le jour. Il est par ailleurs indispensable de rationaliser la maintenance des moyens de support et de combat pour économiser des frais de fonctionnement au profit des investissements en équipements nouveaux. Cette maintenance concerne les armements (missiles air-air ou air-sol équipant plusieurs pays), les avions (ATF, TRANSALL, HERCULE C130, TORNADO, ...), les radars, les systèmes d'information et tout autre matériel. Cela peut concerner les deuxièmes et troisièmes niveaux techniques d'intervention. Il faut bien évidemment tenir de la volonté d'autonomie de chaque Armée de l'air pour des motifs opérationnels. Néanmoins, il existe sans nul doute des solutions pour générer des économies d'échelles,

- dans le domaine de l'entraînement et de la formation des unités navigantes : ce sera à n'en pas douter une clef pour l'avenir de l'Armée de l'air européenne pour deux raisons : la possibilité de réaliser des économies en faisant plus souvent appel à des structures nationales à vocation transnationales ; la capacité à maintenir ou améliorer les compétences des équipages malgré les restrictions d'espace aérien (espace aérien européen réduit, augmentation du trafic civil au détriment de l'espace militaire, actions menées par certains groupes de pression pour réduire les nuisances sonores occasionnées par les vols basse altitude). La future Armée de l'air européenne devra donc mener des actions pour créer des écoles transnationales (à l'instar de l'école franco-allemande de formation des pilotes d'hélicoptères). Ceci présente un double intérêt. D'une part donc, il serait possible de diminuer les coûts de fonctionnement pour pouvoir redistribuer les crédits sur des dépenses d'équipements et d'autre part les états-majors seraient obligés d'améliorer les doctrines d'emploi des moyens aériens. Actuellement, certaines Armées de l'air forment leurs pilotes aux Etats-Unis et au Canada (cas de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne). La France possède des atouts dans ce domaine (météo adaptée dans le sud, champ de tir de Cazaux). Elle a déjà commencé à mettre à disposition ces installations au profit d'un état étranger (Singapour), par conséquent cela doit pouvoir intéresser des états européens.

Tous les domaines évoqués ci-dessus sont nécessaires pour développer des capacités d'interventions autonomes. Ils sont à la portée technologique et budgétaire des états européens. L'état-major de l'Armée de l'air européenne doit mener des actions pour coordonner les efforts pour l'acquisition des matériels ad hoc et favoriser les synergies dans le domaine du soutien aux forces.

27 - POLITIQUE D'EQUIPEMENT FUTURE :

La politique d'équipement devra bien sûr préserver l'industrie européenne de défense mais aussi fournir aux forces aériennes les équipements dont elles auront besoin. On peut discerner 2 types de matériels : les matériels principaux à forte valeur économique et/ou opérationnelle (les avions de combat, de transport, spécialisés, certains armements air-air et air-sol, les moyens de détection aérienne, ...) ; les matériels "secondaires" (certains avions d'entraînement, certains avions de transport, certains pods à vocation particulière, ...).

L'efficacité opérationnelle et le rapport coût-efficacité doivent être au centre de la politique d'équipement. A cette fin, un choix reposant sur une concurrence entre des sociétés européennes et non européennes doit être possible. Le rôle de la commission européenne (respect des règles de concurrence et orientation de la recherche européenne) et de l'OCCAR (coordination des besoins des états-majors et des industries européennes, recherche de débouchés internationaux, recherche de coopérations internationales) seront fondamentaux. Pour ce qui concerne la commission, elle doit accentuer

son influence dans la coordination de la R&D et inciter les sociétés européennes à plus et mieux coopérer. Dans ce dernier cas, il est intéressant de noter la décision de la commission de refuser les projets séparés d'Eurocopter et d'Agusta concernant un prototype de convertible (avion à décollage vertical). Elle a demandé aux 2 sociétés de collaborer dans le cinquième programme cadre de recherche communautaire, faute de quoi aucun programme ne sera retenu.

Un autre objectif sera d'obliger à plus de rigueur dans le respect des programmes de coopération. Car aujourd'hui, les états s'impliquent dans des programmes réalisés en commun qu'ils quittent en fonction des changements de gouvernements issus d'élection ou par nouvelles priorités budgétaires. Ceci perturbe par trop le déroulement de certains grands programmes (ex: abandon des programmes de satellites HORUS et HELIOS 2 par l'Allemagne, des frégates de type HORIZON par les Anglais).

Enfin, il faut envisager de pouvoir confier à un état tiers européen la réalisation d'un programme d'équipement commun à plusieurs Armées de l'air, sous réserve de trouver un équilibre dans la répartition de plusieurs programmes (partage équitable de l'industrialisation des grands programmes). Cet abandon de souveraineté au profit d'un autre état européen qui est choisi pour réaliser un matériel ne doit pas conduire à un abandon de souveraineté pour l'emploi de ces matériels. Chaque état européen qui le souhaite doit pouvoir utiliser les matériels de guerre dans des buts politiques nationaux (ex : accords de défense).

28 - POINTS DIVERS :

281 - Politique du personnel de l'Armée de l'air européenne :

L'Armée de l'air européenne devra porter un effort sur la sélection et la formation de ses personnels. En effet, la supériorité technologique ne suffira pas pour conduire et exécuter des opérations. Il faudra être capable de bien analyser les flux d'informations montantes et de décider rapidement des mesures à prendre. Des centres européens (pôles de compétence dans un domaine spécifique) devront être créés.

282 - Viabilité de l'Armée de l'air européenne sans organismes équivalents terre et marine :

Une Armée de l'air européenne ne peut être créée seule sans que n'existe un échelon minimum à vocation interarmées. C'est l'échelon de l'état-major de niveau stratégique. En l'occurrence, le conseil d'Helsinki a décidé la création de l'état-major européen (EME) subordonné au comité politique de sécurité (COPS). Il doit disposer d'un centre d'opérations stratégique qui peut être à tour de rôle le COIA français ou son équivalent britannique (seuls CO de niveau stratégique européens).

Il apparaît souhaitable de créer des structures parallèles pour les armées de terre et les marines européennes même si ce n'est pas une condition indispensable. Mais ces structures seraient de nature à

permettre une meilleure coordination dans l'évaluation des besoins communs (transport stratégique, renseignement interarmées, actions combinées terre-air-mer, analyse stratégique de situation, commandement de niveau opératif ,...). Ce serait donc un atout supplémentaire pour la défense européenne.

283 - Coût de la création de l'Armée de l'air européenne :

Les plus hautes autorités politiques de l'UE se sont lancées dans un ambitieux projet lors du sommet européen d'Helsinki. Ils ont décidé de doter l'Europe des moyens militaires pour rétablir la paix dans une région du monde, avec des forces terrestres, aériennes et marines conséquentes. La création d'une Armée de l'air européenne est une réponse adaptée à la PESC. Mais quelle que soit la forme adoptée pour sa création, elle aura des conséquences sur les budgets de la défense nationaux. La mise sur pied des structures de commandement européenne est la moins coûteuse car il suffit de réarticuler, comme on l'a vu auparavant, les structures existantes (GAE, état-major de l'UEO).

En revanche, **l'acquisition de nouveaux matériels** pour palier les carences dans le domaine aérien, même en nombre et en qualité strictement suffisant, **devra être réalisée**. Pour mémoire, ces besoins sont surtout dans les domaines suivants : le ravitaillement en vol , le renseignement, la conduite des opérations aériennes, le transport stratégique. On pourra certes atténuer les coûts par une rationalisation de la politique d'achat (paragraphe 27) ou la mise en commun de certaines tâches (ex : programme d'entraînement commun des pilotes de chasse décidé par les CEMAA européens avec une seule école de formation et un seul avion futur). Les coûts des programmes majeurs hors plans pluriannuels des Armées de l'air européennes sont importants. Il s'agit principalement de l'ATF ou de son équivalent, des satellites d'observation, de communication et de positionnement dans l'espace.

- CONCLUSION -

La construction européenne est un processus long, difficile qui n'est pas achevé, loin s'en faut. Mais après la création de l'Union économique européenne (UEM) et depuis le sommet franco-britannique de Saint-Malo et le conseil européen d'Helsinki, la construction de l'Europe de la défense connaît une accélération notable. L'UE ambitionne aujourd'hui de se doter des moyens de mener des opérations de rétablissement de la paix (missions de Petersberg) en toute autonomie et sans le concours de l'OTAN. Dans ce cadre, une Armée de l'air européenne serait concevable à condition de prendre en considération les sensibilités des états membres de l'union. Une démarche pragmatique, évitant de doubler avec des structures déjà existantes, notamment OTAN, est une solution crédible. L'Armée de l'air européenne devrait reposer sur un état-major permanent chargé de coordonner les doctrines, les procédures et de favoriser la standardisation des moyens de combat des armées de l'air des états membres de l'Union. Les moyens aériens resteraient sous commandement national en posture normale, ce qui garantirait le maintien des souverainetés nationales. Ils seraient mis pour emploi auprès d'un commandant de forces dont la nationalité serait définie par le conseil européen en cas de crise. Le niveau qualitatif et quantitatif d'engagement dépendrait de la volonté politique de chacun des pays

participants. L'Armée de l'air européenne aurait l'aptitude à mener des opérations d'un niveau d'intensité certain, sans atteindre toutefois à court et moyen terme les niveaux des conflits Kosovars ou du Golfe, à condition de se doter de moyens supplémentaires par rapport à ceux détenus aujourd'hui. La priorité doit être donnée à l'acquisition de moyens de transport stratégique, d'avions de ravitaillement en vol, de moyens de commandement et d'acquisition du renseignement. **C'est à ces conditions que naîtra l'Armée de l'air européenne, une des composantes militaires et bras armé de la diplomatie et de la politique de l'Europe puissance.**

- ANNEXE 1 -

TABLEAU DESCRIPTIF DE L'US AIR FORCE

(Source : Almanach 1999 de l'USAF)

1 - EFFECTIFS :

Ce tableau montre l'évolution des effectifs de l'armée de l'air américaine depuis 1993. Il ne prend pas en compte les effectifs de la réserve de l'USAF et des National guards (238073 personnels en 1999).

Effectifs Engagés	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Officiers	84073	81003	78444	76388	73983	71892	72616
Sous Officiers	356126	341317	317038	308608	299373	291590	294266

Cadets	4152	4007	4027	4005	4029	3988	4000
TOTAL	444351	426327	400409	389001	377385	376470	370882

REMARQUES :

- l'effectif de l'USAF diminué de 17% depuis 1993,
- l'effectif officier a diminué de 14% depuis 1993,
- l'effectif sous-officier a diminué de 18% depuis 1993,
- le taux d'encadrement (effectif officiers / effectif sous-officiers) a augmenté de 1% (23,5% à 24,5%) depuis 1993.

- ANNEXE 1 (SUITE) -

TABLEAU DESCRIPTIF DE L'US AIR FORCE

(source : almanach 1999 de l'USAF)

2 - BUDGET :

Le tableau relatif au budget de l'USAF comprend les dépenses relatives au personnel, aux opérations de maintenance, aux recherches et développement, à l'infrastructure, au fonctionnement.

Budget Alloué à l'USAF	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
En Md\$	116,5	108,4	97,1	90,7	83,7	82	79,1	77,7	79,2	74,4
En MdF	757,3	704,6	631,2	589,5	544	533	514,1	505	514,8	483,6

Le tableau ci-dessous établit les prévisions budgétaires à 5 ans des armées américaines :

Budgets alloué aux armées US	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Md\$ USAF	76,9	79,1	84,8	86,7	89,2	92,3	95,1
MdF	500	514,15	551,2	563,55	579,8	600	618,15
Md\$ ARMY	65,3	67,2	71,3	73,6	76,4	78,9	82,3
MdF	424,5	436,8	463,5	478,4	496,6	512,85	534,95
Md\$ NAVY	81,9	83,3	91,4	89,2	93,1	96,2	100,3
MdF	532,35	541,45	594,1	579,15	605,15	625,3	651,95
Md\$ AGENCES	38,5	37,6	38,9	38,8	40	40,3	41,2
MdF	250,25	244,4	252,85	252,2	260	262	267,8
Md\$ TOTAL	262,6	267,2	286,4	288,3	298,7	307,6	318,9
MdF	1706,9	1736,8	1861,6	1873,9	1941,55	1999,4	2072,85

- ANNEXE 1 (SUITE) -

TABLEAU DESCRIPTIF DE L'US AIR FORCE

(source : almanach 1999 de l'USAF)

Part de la défense dans le budget fédéral :

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Md\$ Budget Fédéral	1143,7	1253,2	1324,4	1381	1409,4	1461,7	1515,7	1560,5	1604,2
MdF	7434	8145,8	8608,6	8976,5	9161,1	9501	9852	10143	10427
Md\$ Budget Défense	304	300	319,7	302,6	292,4	282,3	273,6	266	271,9
MdF	1976	1950	2078	1966,9	1900,6	1835	1778,4	1729	1767,4

	1998	1999	2000
Md\$	1651	1707	1739

Budget Fédéral MdF	10731	11095,5	11303
Md\$	269,6	276,7	274,1
Budget Défense MdF	1752,4	1798,6	1781,6

REMARQUES :

- le budget alloué à l'USAF a diminué de 27% entre 1990 et 1999 pour s'établir à 483,6 MdF,
- la part de l'USAF doit se stabiliser à 29,5% dans les années à venir,
- les budgets de l'USAF et de l'US NAVY seront prépondérants dans le budget de défense américain (respectivement 29,8% et 31,5% en 2005), confirmant l'importance accordée à la projection hors du territoire national qui est une constante de la politique extérieure des Etats-Unis,
- l'effort de défense américain par rapport au budget fédéral diminution entre 1989 (26,5%) et 2000 (15,7%) puis augmente à nouveau dans les prévisions jusqu'à 2005 (18,3%),
- le budget de l'USAF est 13 fois supérieur au budget annuel de l'Armée de l'air française (budget annuel de 37 MdF).

On constate que le budget de défense américain est important en valeur absolue par les crédits alloués mais aussi en valeur relative en pourcentage par rapport au budget total fédéral. Cela confirme l'importance accordée à ce ministère en appui de la politique étrangère

des Etats-Unis. Il explique l'écart qui existe entre ce pays et l'Europe en matière quantitative et qualitative..

- ANNEXE 1 (SUITE) -

TABLEAU DESCRIPTIF DE L'US AIR FORCE

(source : almanach 1999 de l'USAF)

3 - PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DE L'USAF :

TYPE MISSION	NOMBRE AVIONS EN SERVICE	TYPES AVIONS	OBSERVATIONS
BOMBARDIERS STRATEGIQUES	179	B-1 B-2 B-52	-AVIONS A LONG RAYON D'ACTION -ARMES NUCLEAIRES ET CLASSIQUES
TRANSPORT STRATEGIQUE	250	C-5 C-17 C-141 C-135	-TRANSPORT LONG RAYON D'ACTION -CHARGE ELEVEE
TRANSPORT TACTIQUE	191	C-130	
AVIONS DE		F-15 F-16 F-22	-AVIONS SPECIALISES AIR/AIR

CHASSE	1683	F-117 A-10 OA-10	ET AIR/SOL -CAPACITES EMPORT ELEVÉE
RAVITAILLEMENT EN VOL	326	KC-130 KC-10 KC-135	
SYSTEME DE DETECTION AEROPORTE	32	E-3	
RECONNAISSANCE	39	SR-71 U-2 WC-135	-FORTE COMPLEMENTARITE DES MOYENS
MISSIONS C3I	41	EC 130H EC 135V EC 135 ^E /RR R 7B	-BALAYAGE DE TOUTE LA GAMME DE MISSIONS C3I

REMARQUES :

- L'USAF dispose d'une flotte nombreuse et de moyens adaptés et spécifiques à un type de missions (transport tactique, transport stratégique, avions de supériorité aérienne, avions d'attaque au sol, ...),
- Seuls les avions de mission (RVT en vol, AWACS, GE offensive, SEAD) sont dérivés initialement à un autre type de mission,
- Les avions ont des dimensions autorisant de nombreux emports et augmentant la puissance de feu.

- ANNEXE 2 -

**TABLEAU COMPARATIF DES FORCES
ET CAPACITES BUDGETAIRES UE-USA**
(source Année stratégique 2000 de l'IRIS)

	Allemagne	Espagne	France	Italie	R-U	Europe des 15	USA
Population En Millions	82,2	39,7	58,3	57,7	58,2	363,3	270,2
PIB En Md\$	2365	563	1534	1141	1152	8464	7434
Effectifs	332900	197500	358800	298400	210940	1895900	1401600

Défense							
Effectifs Terre	230000	127000	203200	165600	113900		479400
Effectif Air	76000	37000	81200	63600	52540		370300
Effectif Marine	26700	30000	68300	40000	44500		551900 (dont USMC : 171300)
Budget défense Md\$	26,4	5,8	30,4	17,4	37,2	142	267,6
Budget défense MdF	171,6	37,7	180,4	113,1	241,8	923	1739,4
Budget défense en % du PIB	1,6	1,4	2,7	1,9	2,8	1,1	3,4

REMARQUES :

- Les potentialités européennes (populations, PIB) sont supérieures aux potentialités américaines. Cela est de nature à limiter les capacités d'investissement en équipements nouveaux
- Les effectifs occupent une part plus importante dans les armées européennes par rapport aux armées américaines
- L'effort de défense américain est très supérieur à l'effort de défense européen (3,4% du PIB américain pour 1,1% du PIB européen). Cet écart devrait augmenter compte tenu des prévisions de dépense américaines jusqu'à 2005 et des réductions constantes constatées dans les budgets des états européens

- ANNEXE 3 -

**PRINCIPALES CAPACITES DES FORCES
AERIENNES EUROPEENNES**
(source année stratégique 2000 de l'IRIS)

TYPE MISSION	NOMBRE AVIONS EN SERVICE	TYPE AVIONS	OBSERVATIONS
--------------	-----------------------------	-------------	--------------

BOMBARDIERS STRATEGIQUES	0		
TRANSPORT STRATEGIQUE	14	A-310 DC10	DC8 -CAPACITES DE PROJECTION TROUPES
TRANSPORT TACTIQUE	510	C-130 C-160 F-27 C-212	-CAPACITES DE CHARGE ET VITESSE LIMITEES
AVIONS DE CHASSE	2670	MIR2000 JAGUAR TORNADO MIRF1 JA-37 JAS-39 MIG29 F16 A7 F4	-10 TYPES AVIONS DIFFERENTS POUR MISSIONS EQUIVALENTES
RAVITAILLEMENT EN VOL	30	C135-FR KC130 NIMROD	
SYSTEME DE DETECTION AEROPORTE	40	E3A PC3-ORION	
RECONNAISSANCE	8	MIRIVP	-AVIONS RETIRES EN 2005
MISSIONS C3I	43	TRANSALL NIMROD	-CAPACITES RENSEIGNMENT -PAS DE CAPA. DE COMMANDEMENT AVANCE

REMARQUES :

- les bombardiers stratégiques ne présentent pas d'intérêts pour l'UE et leur absence de la panoplie européenne n'est donc pas pénalisante.
- l'Europe dispose de bonnes capacités en avions de combat et de transport tactique.

- ANNEXE 4 -

**PARTICIPATION EUROPEENNE AUX OPERATIONS
AERIENNES AU KOSOVO**

(source : enseignements du conflit du Kosovo du ministère de la défense)

Les planches ci-jointes mettent en évidence la hauteur de la participation des européens aux opérations du Kosovo.

Les principaux éléments sont les suivants :

-les Européens, grâce à leurs complémentarités, ont participé à tous les types de missions réalisés par les forces de l'OTAN, excepté certaines missions de commandement avancé à partir de moyens aériens. Les manques de certains états ont été compensés par d'autres (ex : RESCO et reconnaissance aérienne par les Français, SEAD par les Allemands et les Britanniques).

1ère planche : Effort des européens au cours de la guerre du Kosovo.

2^{ème} planche : Bilan de la participation française.